

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente le mardi 26 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice DUFOUR, Maire.

Présents : DUFOUR Patrice, BETOURNE Sylvain, PELLEIEUX Noémie, , LECLERC Jean-Pierre, BERENGER Albert, COFFLARD Catherine, MASSE Magalie, HALATRE Erick,

Absents excusés : COFFLARD Christian (pouvoir à DUFOUR Patrice), DIADO LAMBERT ETENNA Ella

Absents : DO ROSARIO MAYER Anne, PHILIPPET Norbert, GENTIEN Nicolas, LEBLOND Sandrine

Désignation d'un secrétaire de séance : LECLERC Jean-Pierre

Approbation du PV du 14 mars 2024 : 8 pour et 1 abstention (HALATRE Erick),

M.HALATRE fait remarquer qu'il manque le montant des primes du pouvoir d'achat exceptionnel dans le PV. Monsieur le Maire lui répond que la délibération portait sur les modalités d'attribution et non sur le vote des montants.

Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M.LECLERC Jean-Pierre, doyen de l'assemblée vote avec 8 POUR le compte administratif établi par le Maire qui ne prend pas part au vote.

Il s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement	992 437.27
Recettes de fonctionnement	1 377 594.75
Excédent de fonctionnement	385 157.48
Dépenses d'investissement	256 932.08
Recettes d'investissement	260 154.20
Excédent d'investissement	3 222.12
Reste à réaliser	
Dépenses : 131 470.00	Recettes : 51 370.00
Besoin total de financement	76 877.88

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

76 877.88 au compte 1068 Investissement

308 279.60 au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le Service de Gestion Comptable de Méru, identique aux résultats du compte administratif.

Tarif cantine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de conserver le tarif 2023 de la carte de 8 repas à 35.00 €.

Location de la remorque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de reconduire les tarifs 2023 concernant la location de la remorque à savoir 25.00 € par transport (aller-retour entre Saint Aubin en Bray et la déchetterie de la Chapelle aux Pots)

Tarif de location de la salle multifonctions

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE de fixer les tarifs de location de la salle multifonctions comme suit :

LE WEEK-END

Habitants de la commune	400.00 € (5 pour et 4 contre (PELLEIEUX Noémie, COFFLARD Catherine, MASSE Magalie, HALATRE Erick)
Habitants hors commune	800.00 € (à l'unanimité)
SOIREE REVEILLON	900.00 € (à l'unanimité)
CHEQUE DE CAUTION	1 000.00 € (à l'unanimité)

Tarifs cimetières – tarif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de reconduire les tarifs 2023 des concessions cimetières à savoir :

Concession	50 ans : 250.00 Euros	30 ans : 185.00 Euros
Case du columbarium	30 ans : 400.00 Euros	10 ans : 200.00 Euros
Cavurne	30 ans : 500.00 Euros	10 ans : 300.00 Euros

Vente de bois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de vente de bois coupés comme suit : le stère en 0.50 mètre 42.50€

Subventions 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** de fixer le montant des subventions 2024 comme suit :

Amicale des Fêtes et Loisirs	9 500.00 € (abstention BERENGER A)
Société de Chasse	800.00 €
Association « Les crapules de St Aubin en Bray »	500.00 €
Association des Cheveux Blancs	3 500.00 € (abstention LECLERC JP)
Association Evi'Danse	1 000.00 €
Football Club St Aubin – Les Fontainettes	5 000.00 €
Gym Saint Aubinoise	500.00 €
Harmonie du Pays de Bray	1 650.00 €
Association de Pêche de St Aubin - APSAB	500.00 €
Coopérative scolaire Ecole du Centre	500.00 €
Coopérative scolaire Ecole des Fontainettes	500.00 €

Association Sportive du Collège des Fontainettes	250.00 €
Amicale des pompiers de La Chapelle aux pots	200.00 €
Centre Social Rural	150.00 €
Association des Resto du cœur	300.00 €
Ass « le bruit du vent » Flavacourt	100.00 €
A.I.R.B.	100.00 €
A.F.M. Téléthon	300.00 €
Ass. des paralysés de France	50.00 €
Croix rouge	50.00 €
APEI de l'Oise	150.00 €
Secours catholique	50.00 €
Ligue contre le cancer	100.00 €
Protection Civile	50.00 €
Ass. des pupilles de l'enseignement public	50.00 €
Association E.N.V.O.L.	50.00 €
Union Nationale des Combattants	100.00 € (abstention HALATRE E)
Association Tennis Club Ons en Bray	60.00 €
Une subvention complémentaire de 250.00€ sera versée à la coopérative de l'école des Fontainettes si la 3 ^{ème} classe est maintenue	

La séance est levée à 21h00